

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 décembre 2023

L'An deux mille vingt trois,
le 28 décembre à vingt et une heure heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 23 décembre 2023 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Etaient absents, excusés :

Christian PLANQUE, Yannick THIERCY

Sur 11 membres, 9 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre est approuvé. 9 pour.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne station de pompage:

Monsieur le Maire indique que deux équipes ont répondu dans les délais. Il s'avère que l'équipe autour de Madame Tixier a obtenu la meilleure note et a fait l'offre financière la plus intéressante (tranche ferme et tranche conditionnelle). La tranche ferme correspond aux études permettant le dépôt d'une demande de permis de construire.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'équipe de Madame Tixier Elisabeth pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'ancienne station de pompage et de ne pas affirmer la tranche conditionnelle de l'offre à ce stade.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
8	1	0

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat :

Monsieur le Maire indique que l'État a permis aux collectivités de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique, compte-tenu de l'inflation que notre pays a connu en 2023. Le conseil municipal décide le versement de cette prime.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9	0	0

Révision du coût horaire pour les travaux en régie réalisés pour la communauté d'agglomération du Puy en Velay :

Compte-tenu de l'inflation que notre pays a connu depuis 5 ans, le Conseil Municipal, décide de porter à 25 €/ heure le coût horaire pour les travaux en régie réalisés pour la communauté d'agglomération du Puy en Velay

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9	0	0

Restitution de la compétence « coordination des animations entre bibliothèques » :

A la demande de la communauté d'agglomération du Puy en Velay qui avait reçu de cette compétence lors de la fusion avec la communauté de communes de l'Emblavez, le conseil municipal approuve à la restitution de la compétence « coordination des animations entre bibliothèques » aux communes.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9	0	0

Païement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9	0	0